

EUROPE ET SCANDINAVIE

AUTRICHE

À 5,4 kg par habitant, la consommation annuelle de poisson en Autriche est relativement faible; elle se décompose de la manière suivante : poisson frais, 3,4 kg; poisson en conserve, 1,9 kg; et autres produits de poisson et fruits de mer, 0,1 kg. Bien que relativement petit, le marché autrichien de la consommation est stable, et certains segments des produits de la pêche, en particulier celui des spécialités, connaissent une légère expansion. En 1991, les importations autrichiennes de crustacés totalisaient 2 200 tonnes métriques, pour une valeur de 21 100 000 \$ CAN (prix CAF à la frontière). Cette année-là, la part du Canada des importations autrichiennes se chiffrait à 46 tonnes, pour une valeur de 708 000 \$ CAN. L'ensemble des importations autrichiennes de homard et de langouste, en 1991, se décomposent comme suit : SH 0306.11, 2 800 kg; 0306.12, 18 400 kg; 0306.21, 900 kg; 0306.2219, 50 700 kg; et 1605.3, 4 100 kg. En 1992, les importations autrichiennes de homard et langouste frais ou réfrigérés ont atteint 45 tonnes, pour une valeur de 785 000 \$ US. Les principaux fournisseurs de l'Autriche étaient les pays de la CE et ceux de l'AELE, de même que le Canada.

Les livraisons sont réparties tout au long de l'année, la demande connaissant une pointe au cours de la période des fêtes de Noël et touchant son plus bas en juillet et en août, quand la plupart des Autrichiens prennent leurs vacances annuelles. De plus en plus de grands restaurants autrichiens inscrivent le homard et la langouste à leur menu, à prix fort cependant. La plupart des produits mis sur le marché en Autriche sont écoulés auprès des grands hôtels et des restaurants se spécialisant dans les poissons et fruits de mer. Les importateurs et les grossistes autrichiens distribuent les produits du homard et de la langouste directement aux détaillants et aux hôtels et restaurants.

BELGIQUE

La Belgique a importé en 1993 environ 1 737 tonnes de homard, de langouste et de produits dérivés, dont 80 % de crustacés vivants et le reste en produits congelés. Les parts du marché belge des fournisseurs étrangers se répartissaient comme suit : Canada, 70 %; États-Unis, 20 %; et la CE (principalement l'Écosse et la France), les 10 % restants. Les poids unitaires jugés acceptables sur le marché belge varient entre 300 g et 1 kg, la catégorie de 500 à 600 g étant la plus recherchée. Les cours du homard et de la langouste importés en Belgique, fin 1992 s'établissent comme suit : moins de 600 g, 4,70 \$ CAN/lb; 600 g et plus, 5 \$ CAN/lb. Des quantités considérables de homard entrent en Belgique en provenance des Pays-Bas; il s'agit le plus souvent de produits canadiens et américains transbordés aux Pays-Bas à destination du marché belge.

Les importateurs belges déplorent que les fluctuations excessives des prix aient diminué leurs ventes auprès des hôtels et restaurants, leurs clients les plus importants. On s'attend à ce que la demande pour la chair de homard et de langouste et les mets à base de ces crustacés, très faible à l'heure actuelle, s'accroisse au cours des prochaines années. Le réseau belge de distribution de produits, vivants ou congelés est bien établi. Le homard et la langouste entrent en Belgique par l'intermédiaire d'importateurs qui les revendent directement aux hôtels et restaurants, aux grossistes ainsi qu'aux supermarchés et épicerie fines. Les produits en conserve sont importés par les supermarchés et les maisons de commerce. En 1993, les exportations belges de homard ont connu une hausse de 22,4 %, atteignant 131 tonnes contre 107 tonnes en 1992. La même année, les importations diminuaient de 21,3 %, se chiffrant à 1 737 tonnes comparativement à 2 207 tonnes en 1992.

Exportations belges de homard (en tonnes)

SH	Description	1990	1991	1992	1993
0306.1210	En saumure, congelé	25	46	46	82
0306.1290	Homard congelé, n.d.a.	66	7	3	7
0306.2210	Homards vivants	13	6	7	17
0306.2290	Homard, non congelé	6	<1	<1	4
1605.0000	Préparé ou conservé	12	20	50	21
	Exportations totales	122	80	107	131

Source : Conseil économique central de Belgique